

Fiche d'inscription à compléter et à signer

Ce document est OBLIGATOIRE pour que les enfants et les adultes (réguliers ET occasionnels) soient acceptés à la cantine dès le premier jour d'école.

Ecrire lisiblement ou compléter directement sur le document

	Parent 1	Parent 2
Nom et prénom		
Adresse		
Tel fixe		
Tel portable		
Tel travail		
Mail (obligatoire)		

Nous communiquons par mail les menus et autres informations importantes, merci de nous donner l'adresse mail que vous utilisez le plus souvent.

Cochez votre situation

Mon enfant mangera **régulièrement** à la cantine. **Cochez le(s) jour(s) + indiquez l'école et la classe.**

Nom et prénom des enfants	JOURS				ECOLE + classe
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	

Mon enfant mangera **occasionnellement** (= repas non prévus sur des jours précis et pris de façon ponctuelle). **Il faudra nous prévenir par mail 10 jours avant.**

En cas de régime ou allergie alimentaire, veuillez le préciser. Sinon, l'association ne pourra être tenue pour responsable.

A compléter

Madame et Monsieur

- ✓ **Ont lu et acceptent le règlement intérieur** de la Cantine Autonome Esves et Manse.
- ✓ **En ont informé leur(s) enfant(s).**
- ✓ **S'engagent à respecter les délais de versements mensuels indiqués sur le coupon**

Date : Le

Signature obligatoire des parents

Madame

Monsieur

Signature obligatoire des enfants

(à partir des GS)

CONTRAT D'ENGAGEMENT (à lire et à garder)

Vous avez pris connaissance du règlement intérieur (joint à cette fiche) et vous en acceptez tous les points.

Pour que votre enfant soit inscrit à la cantine à la rentrée prochaine, vous devez nous retourner le dossier d'inscription complet AVANT le 28 juin 2020.

Le dossier d'inscription comprend :

- la fiche d'inscription
- mandat de prélèvement SEPA Direct Debit complété
- un RIB (pour faciliter les remboursements des repas) s'il s'agit d'une première inscription ou si vous avez changé de coordonnées bancaires
- La 1ère mensualité *: repas de septembre (montant dans le règlement intérieur) ; règlement à effectuer par virement de préférence ou par chèque, ordre : la CAEM

***Attention**, cette première mensualité est déjà réglée pour une grande partie des élèves du RPI (mensualité déduite du remboursement COVID)

Vous pouvez nous envoyer le dossier :

- par mail de préférence
- ou en le déposant à la mairie de votre commune (Sepmes, Draché ou Marcé)

Pour les élèves de petite section, vous avez également une fiche d'informations à compléter et à nous retourner en même temps que le dossier d'inscription.

NB : Pour une gestion efficace, veuillez nous signaler tout changement (téléphone, mail, maladie, départ, situation familiale...) en cours d'année afin de régulariser vos paiements et pour continuer à pouvoir vous communiquer les informations de la CAEM.